



17/11/93

22 NOV. 1993

A C L SECURITE

13040

SOCIETE ANONYME au CAPITAL de 375 000 FRANCS

6, Boulevard de la Libération - 93284 SAINT DENIS CEDEX

RCS. BOBIGNY 337.750.467. (92.B.03810)

====*==*==*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 30 JUILLET 1993 à 14h.**

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le trente juillet.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Anonyme A C L S, au capital de 375 000 francs, se sont réunis, 6 Boulevard de la Libération - 93284 SAINT DENIS CEDEX sur convocation de la Présidente.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- * Mademoiselle Véronique MARQUET - Présidente
- * Monsieur Régis LAMACQ - Administrateur
- * La Société ICM. - Administrateur - représentée par Monsieur Claude MARQUET

Assiste, également, Monsieur Claude MARQUET en qualité de Directeur Général

La séance est ouverte, sous la présidence de la Présidente.

Madame la Présidente constate que les Administrateurs en exercice, composant le Conseil d'Administration sont présents et en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La Société ne comporte pas de Comité d'Entreprise.

Le Conseil adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Régis LAMACQ de ses fonctions d'Administrateur, à compter du 1er AOUT 1993, pour raisons personnelles, et décide de le remplacer par Madame Mauricette MARQUET née BRUCHET laquelle entrant en séance déclare son acceptation ainsi que sa capacité.

Les fonctions de Madame MARQUET née BRUCHET sont pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Régis LAMACQ.

[Signature]

DEUXIEME RESOLUTION :

Le Conseil décide de désigner en qualité d'Administrateur, à compter du 1er Août 1993, Monsieur Rodolphe MARQUET, lequel entrant en séance, déclare son acceptation ainsi que sa capacité, sous réserve de ratification par la plus prochaine ASSEMBLEE des Actionnaires

La durée des fonctions de Monsieur Rodolphe MARQUET expirera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1995.

TROISIEME RESOLUTION :

Le Conseil donne tous pouvoirs à sa Présidente, pour accomplir les formalités légales.

Après lecture, les Administrateurs ont tous signé le présent procès verbal pour approbation et la séance est levée à 15h.

A handwritten signature, likely of the President of the Council, consisting of a stylized capital letter 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.